

Planche à pagaie adaptée



À la plage municipale de Rawdon

La planche à pagaie adaptée est conçue pour accueillir un fauteuil roulant manuel et faire une balade accompagnée sur l'eau.

Elle est plus large qu'une planche régulière. Ses 4 flotteurs offrent une grande stabilité.

Elle est destinée **pour toutes personnes ayant des limitations fonctionnelles**, permanentes ou temporaires. Par exemple:



La planche à pagaie adaptée n'est donc pas exclusive aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Elle peut répondre à des besoins variés.

Ce projet est possible grâce à l'engagement de ces partenaires



Conditions

- La personne doit être en capacité de rester en position assise dans un fauteuil roulant manuel, sans l'aide d'un harnais ou une ceinture
- La personne a la possibilité de pagayer ou non, selon son choix ou sa capacité
- Poids maximal sur l'équipement: 350 livres
- Dimensions du fauteuil roulant manuel:
 - 24 pouces de distance entre l'extérieur des roues avant
 - 26 pouces de distance entre l'extérieur des roues arrières
- Les fauteuils roulants motorisés ne sont pas autorisés sur l'équipement
- La présence de l'instructrice certifiée sur la planche est obligatoire
- Un accompagnateur supplémentaire de la personne utilisatrice est aussi requis*

Ce qu'inclut l'activité

- Instructrice certifiée pour accompagner la personne sur la planche
- Planche à pagaie adaptée
- Planche à pagaie régulière pour l'accompagnateur
- Fauteuil roulant, au besoin
- Vestes de flottaison pour la personne et son accompagnateur
- Pagaies
- Rampe pour l'embarquement et le débarquement sur la planche

*Quel est le rôle de l'accompagnateur?

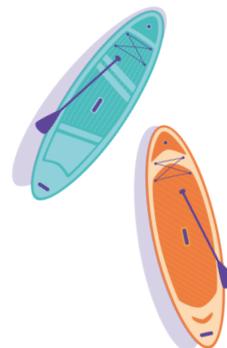
La personne accompagnatrice est essentielle pour:

- Assister l'instructrice lors de l'embarquement de la personne sur la planche à pagaie adaptée et le débarquement.
- Accompagner la sortie sur l'eau en planche à pagaie régulière, à proximité de la planche à pagaie adaptée avec les personnes utilisatrice et instructrice.

Si la personne accompagnatrice est absente ou refuse d'aller sur l'eau avec une planche à pagaie régulière, l'activité ne pourra malheureusement pas avoir lieu.

Plages de réservations

- **Samedi 12 juillet**
 - 13h à 14h
 - 14h à 15h
 - 15h à 16h
- **Jeudi 24 juillet**
 - 15h30 à 16h30
 - 16h30 à 17h30
- **Samedi 26 juillet**
 - 14h30 à 15h30
 - 15h30 à 16h30
 - 16h30 à 17h30
- **Jeudi 31 juillet**
 - 14h30 à 15h30
 - 15h30 à 16h30
 - 16h30 à 17h30
- **Samedi 2 août**
 - 13h à 14h
 - 14h à 15h
 - 15h à 16h
- **Samedi 23 août**
 - 15h à 16h
 - 16h à 17h
 - 17h à 18h



Modalités de réservations

Les réservations doivent être faites au **minimum 48h à l'avance, auprès de Marie-Eve Malette, de En Corps:**

- 450-944-1610
- marie-eve_malette@hotmail.com

Pour annuler une réservation:

- Communiquez avec Marie-Eve Malette de En Corps (par téléphone ou courriel) **minimum 24 heures à l'avance*** de la date de réservation.

*Nous vous remercions de considérer qu'une équipe est mobilisée pour mettre en place toutes les installations nécessaires et sécuritaires à chaque sortie de planche à pagaie.

En cas de fermeture du site ou d'annulation en raison de la météo:

- Marie-Eve communiquera avec vous pour annuler l'activité et si possible, déterminer une date pour la reporter.

Frais de location

La location d'embarcation est **gratuite**, autant pour l'accompagnateur que la personne en situation de handicap.

Le service de l'instructrice certifiée est **gratuit**.

Ce sont des gracieusetés offertes par la Municipalité de Rawdon et l'ARLPH Lanaudière.

Tarifs d'entrée sur le site de la plage

- **Résidents de Rawdon** : Gratuit (sur présentation d'une preuve de résidence)
- **Pour les non-résidents** (incluant le stationnement):
 - 13 ans à 64 ans : 15 \$
 - 7 à 12 ans et 65 ans et plus : 5 \$ (sur présentation d'une pièce d'identité avec date de naissance pour les 65 ans et plus)
 - 0 à 6 ans et vétérans : Gratuit
- **Pour les non-résidents avec la Carte accompagnement loisir (CAL):**
 - l'entrée est gratuite pour l'accompagnateur d'une personne handicapée qui possède la carte. La personne handicapée paie quant à elle son tarif d'entrée.

En acquittant leur droit d'entrée, les visiteurs se verront remettre un bracelet leur donnant accès aux trois sites récréotouristiques : parc des chutes Dorwin, parc des Cascades et plage municipale.

Modes de paiement acceptés sur place :

- Argent comptant
- Carte de crédit
- Carte de débit

